



COMMUNE DE LION-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
RELEVÉ EXHAUSTIF DES DÉLIBÉRATIONS

Nouvelles formalités

L'ordonnance n°2021-13101 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le relevé exhaustif des délibérations est désormais publié sur le site internet de la ville : <https://lionsurmer.com> et affiché en mairie dans la semaine qui suit la réunion.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi quatorze novembre, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 10/11/2022

Nombre de membres en exercice : 18

Présents : 16 Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Françoise HOSTALIER, Fabrice MASSOT, Jacques DENOYELLE, Annick DAGIEU, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY, Edith ABDESLAM

Votants : 16

Absents excusés : 2 Florent PREVOST, Valérie DESQUESNE

Secrétaire de séance : Alain DESMEULLES

1- Démission de conseillers municipaux - liste "LION ACTION PASSION " – Installation des conseillers municipaux suivants de liste

Monsieur le Maire informe que,

- Par courrier réceptionné en mairie le 28 octobre 2022, Madame Eva SIX, Madame Valérie MARION et Monsieur Jean-Louis GARBY l'ont informé de leur volonté de démissionner de leurs fonctions de Conseiller Municipal dès réception du courrier.
- Madame DAGIEU Annick, Monsieur PREVOST Florent, Madame ITURBIDE Beatriz suivants immédiats sur la liste "LION ACTION PASSION " sont installés en qualité de Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire informe que par courrier réceptionné en mairie ce jour le 14 novembre 2022, Madame Beatriz ITURBIDE l'a informé de sa volonté de démissionner de sa fonction de Conseillère Municipale dès réception du courrier. Au vu de la date de réception, il n'a pas eu le temps matériel d'appeler le suivant de liste.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux nouveaux membres au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

2- Décisions du maire

DEC2022 - 012 - 25 octobre 2022

Le Maire de la Commune de Lion sur Mer décide,

Article 1 : de signer les actes, devis et contrats suivants :

Lot N°1 - Location-maintenance du matériel informatique pour la mairie

Location sur 48 mois à compter du 01/01/2023 : 731 € H.T. par mois.

Entreprise BSI Bureautique Services et Impression – BRETEVILLE SUR ODON (14)

Lot N°2 - Maintenance du matériel informatique des écoles

Maintenance sur 48 mois à compter du 01/01/2023 : 600 € H.T. par an.

Entreprise BSI Bureautique Services et Impression – BRETEVILLE SUR ODON (14)

Article 2 : le Conseil Municipal en sera tenu informé conformément à la réglementation lors de sa prochaine séance.

DEC2022-013 - 25 octobre 2022

Le Maire de la Commune de Lion sur Mer décide,

Article 1 : de signer les actes, devis et contrats suivants :

Entretien et maintenance de Chaufferie – Bâtiments communaux
Entreprise ENGIE HOME SERVICES – Direction régionale – CESSON SEVIGNE (35) pour un montant de 2 911.47 € HT/an pour une durée de 3 ans (10-2022 / 10-2025).

Article 2 : le Conseil Municipal en sera tenu informé conformément à la réglementation lors de sa prochaine séance.
DEC2022-014 – 25 octobre 2022

Le Maire de la Commune de Lion sur Mer décide,

Article 1 : Le Maire décide de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) pour la période 2023-2027 ainsi que tout document lié à l'application de ce dispositif partenarial, notamment les Conventions d'Objectifs et de Financements pour les différents équipements ou services concernés.

Article 2 : le Conseil Municipal en sera tenu informé conformément à la réglementation lors de sa prochaine séance.
DEC2022 - 015 - 28 octobre 2022

Le Maire de la Commune de Lion sur Mer décide,

ARTICLE 1 D'approuver la signature d'un bail de sous-location avec Monsieur Dominique LEDUC à compter du 1er novembre 2022 pour une durée de 5 mois pour la sous-location du local situé dans la résidence 28/34 rue Edmond Bellin – 14780 LION SUR MER à vocation de local – résidence d'artiste.

ARTICLE 2 Que cette sous-location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de :
500€ TTC/mois + 50€ ttc de charges locatives.

ARTICLE 3 D'acter que la commune de LION SUR MER en tant que locataire ne souhaite pas recevoir de dépôt de garantie.

ARTICLE 4 Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

DEC2022 - 016 - 2 novembre 2022

Le Maire de la Commune de Lion sur Mer décide,

ARTICLE 1 D'approuver la reconduction expresse du contrat de maintenance « Sérénité » avec la société LUMIPLAN VILLE – ST HERBLAIN (44) pour le panneau électronique d'information municipale pour un an du 31 octobre 2022 au 31 octobre 2023.

ARTICLE 2 Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

3- Désignation du correspondant Incendie et Secours

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 correspondant Incendie et Secours ;

Candidat(s) :

- Monsieur Frank PARDILLOS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 voix pour) Monsieur LESIEUX, Madame GAUTIER, Madame BRUEY, Madame ABDESLAM ne prenant pas part au vote : Monsieur Franck PARDILLOS est proclamé correspondant Incendie et Secours.

4- Ressources Humaines – Modification du tableau des emplois – Commune de LION SUR MER

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (16 voix pour) :

1. Approuve le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1er décembre 2022 comme suit :

Grades ou emplois	Catégories	Postes Budgétaires Au 01/12/2022	Postes Pourvus au 01/12/2022	Dont Temps Non Complet
<i>Filière administrative</i>				
Attaché	A	1	1	0
Rédacteur	B	1	1	0

Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	C	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	+0.5	+0.5	1
Adjoint administratif	C	1	1	0
TOTAL		5.5	5.5	1
<i>Filière police municipale</i>				
Brigadier-chef principal	C	1	1	0
TOTAL		1	1	0
<i>Filière technique</i>				
Technicien principal 2 ^e classe	B	1	1	0
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C	1	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^e classe		+1	0	0
Adjoint technique	C	10	7	0
TOTAL		13	8	0
<i>Filière animation</i>				
Animateur	B	1	1	0
Adjoint d'animation	C	4	1	1
TOTAL		5	2	1
<i>Filière sanitaire et sociale</i>				
ASTEM principal de 2 ^e classe	C	3	3	1
TOTAL		3	3	1
<i>Filière sportive</i>				
Educateur APS principal de 1 ^{re} classe	B	1	1	0
TOTAL		1	1	0
TOTAL GÉNÉRAL		28.5	20.5	3

2. Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de LION SUR MER sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

3. Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Minute de silence à l'attention de Monsieur Jean-Louis CAIGNON, décédé le 16 octobre 2022 dans sa 68^è année. Adjoint au maire de Lion-sur-Mer, il a été élu en 2014.

Arrivée de Mme DESQUESNE à 19h25

Date de la convocation : 10/11/2022
Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 17 <i>Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Françoise HOSTALIER, Fabrice MASSOT, Jacques DENOYELLE, Valérie DESQUESNE, Annick DAGIEU, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY, Edith ABDESLAM</i>
Votants : 17
Absents excusés : 1 <i>Florent PREVOST</i>
Secrétaire de séance : Alain DESMEULLES

5- Service Enfance Jeunesse - Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activités à temps complet pour un adjoint d'animation

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions, 13 voix pour) :

Article 1 :

Décide de créer un poste d'adjoint d'animation 1er échelon (IB 367/ IM 340 (indice de rémunération = 352)) pour accroissement temporaire d'activités (6 mois renouvelables 1 fois) afin d'organiser les services enfance jeunesse, à raison de 35/35 heures hebdomadaires à compter du 24 novembre 2022.

L'agent pourra être amené à faire des heures supplémentaires qui seront au choix récupérées ou rémunérées.

Article 2 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, dans la limite des effectifs mentionnés ci-dessus, à recruter par voie contractuelle en fonction des besoins l'agent contractuel nécessaire à la réalisation de ces missions.

6- Budget COMMUNE 2022 - Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix pour) :

ADOPTE les écritures présentées.

Objet : Décision Modificative n°1

COMPTES DEPENSES en €

Imputation	Nature	Ouverture (+) ou Réduction (-) des crédits budgétaires	Pour mémoire : crédits inscrits au budget au préalable
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés			
012 / 6411(1)	Rémunération principale	+15 000,00.	483 000,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante			
65 / 657364(1)	Subvention aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière	-15 000,00	48 000,00
Total (= équilibre si 0)		0,00	531 000,00

7- Affaires diverses

- Quête mariage – 22/10/2022 - 35.30€ pour le CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (17 voix pour), décide d'affecter les dons comme présentés ci-dessous à la demande des familles.

Affiché le 17 novembre 2022

A LION SUR MER

Le Maire, D. RÉGEARD